

53- Principales techniques de rééducation et de réadaptation. Savoir prescrire l'orthophonie

Table des matières

GENERALITES

LE BILAN ORTHOPHONIQUE

LE LANGAGE ORAL

Il suit une progression relativement précise chez l'enfant normal

Les troubles

LE LANGAGE ECRIT

Certains enfants ou adolescents présentent des troubles d'apprentissage du langage écrit

Les signes d'appel

INDICATIONS DE L'ORTHOPHONIE

Pathologies ORL

Pathologies neurologiques

Cas particulier des handicaps de l'enfant

GENERALITES

L'orthophoniste est un professionnel de santé, formé en quatre ans en Faculté de Médecine. L'orthophoniste dépiste, évalue et rééduque les troubles de la communication, quelle qu'en soit l'origine, chez l'enfant, l'adolescent, l'adulte et la personne âgée : expression et compréhension, langage oral, langage écrit, rééducation vocale et des troubles de la déglutition.

Dans le bilan orthophonique, une évaluation préalable des troubles permettant de poser un diagnostic orthophonique est réalisée. Une rééducation appropriée et/ou des examens complémentaires sont proposés, puis est réalisée une rééducation adaptée à chacun en tenant compte des capacités et des déficits constatés.

C'est le médecin qui prescrit un bilan orthophonique. Le nombre et le rythme des séances sont fixés par l'orthophoniste au décours de ce bilan. L'accord du médecin conseil, après compte rendu écrit de l'orthophoniste, est indispensable pour que les soins soient pris en charge par la sécurité sociale.

LE BILAN ORTHOPHONIQUE

Les signes d'alerte qui peuvent engager le bilan sont : l'absence ou un retard d'acquisition du langage, une parole incompréhensible ou déformée, des troubles de la syntaxe, le bégaiement, l'inattention ou l'agitation à l'école, les difficultés dans l'apprentissage de la lecture, l'orthographe, le calcul, une incompréhension de certaines consignes, une suspicion ou une trouble de l'audition avéré, des troubles de la voix.

Il s'adresse à :

- Tout enfant dont les parents, le milieu social, scolaire ou médical s'inquiètent
- Tout enfant dont l'évolution du langage oral ou écrit est difficile

- Tout enfant dont le handicap (trisomie, IMC, surdité) perturbe l'installation ou le développement du langage
- Tout adolescent ou adulte perturbé dans sa communication orale ou écrite, à l'occasion de séquelles de troubles antérieurs, d'accident, traumatisme, suites opératoires, vieillissement cérébral

Le bilan orthophonique consiste en :

- Un entretien avec le patient et sa famille
- Une évaluation des capacités et des déficits de l'enfant permettant d'établir le diagnostic et éventuellement d'établir un projet de rééducation

Il est suivi d'un compte rendu du bilan au médecin prescripteur proposant des examens complémentaires, une rééducation orthophonique, un soutien de l'entourage ou un nouveau bilan ultérieur.

LE LANGAGE ORAL

Il suit une progression relativement précise chez l'enfant normal

- Réaction aux bruits dès la naissance
- Gazouillis vers 3 mois
- Reconnaissance du nom vers 4 mois
- Imitation des sons et des intonations vers 6 mois
- Donne un objet sur demande vers 8 mois
- Premiers mots à 12 mois (souvent papa et/ou maman)
- Utilisation d'un vocabulaire de 50 mots et juxtaposition de 2 à 3 mots vers 18 mois
- Vers 3 ans, l'enfant
 - Comprend le langage de ses activités quotidiennes
 - Utilise le "je"
 - Communique et fait des phrases avec sujet/verbe/complément
 - Pose des questions
- A 5 ans, l'enfant
 - Parle sans déformer les mots
 - Possède déjà un vocabulaire étendu
 - Comprend et construit des phrases complexes
 - Est capable d'évoquer un événement et de raconter une histoire

Les troubles

- Retard de langage : incapacité à organiser les mots dans la phrase, avec ou sans trouble de la compréhension
- Retard de parole : difficulté à organiser des sons dans les mots (inversions, omissions, confusions, simplifications)
- Trouble de l'articulation : impossibilité ou difficulté à prononcer correctement la parole
- Bégaiement : trouble du rythme de la parole
- Dysphasie : perturbation grave du développement du langage touchant à la fois l'expression et la compréhension

LE LANGAGE ECRIT

Certains enfants ou adolescents présentent des troubles d'apprentissage du langage écrit

Ceux-ci perturbent le cursus scolaire et la vie sociale ou professionnelle, très souvent liés à une pathologie du langage oral en amont :

- Dyslexie : trouble spécifique de l'apprentissage de la lecture
- Dysorthographe : trouble de l'acquisition et de la maîtrise de l'orthographe
- Dysgraphie : trouble affectant le geste graphique
- Troubles du raisonnement logico-mathématique : dysfonctionnement dans les domaines de la logique, de la construction des nombres, et des opérations sur ces nombres

Les signes d'appel sont :

- La confusion des graphèmes (b-d, m-n, ou-on...)
- L'inversion de l'ordre des lettres
- L'oubli de lettres
- Le déchiffrement laborieux et la difficulté de compréhension du texte lu

INDICATIONS DE L'ORTHOPHONIE

Dans de nombreuses pathologies ORL l'orthophoniste peut apporter son concours aux soins

- Les **dysphonies**
 - fonctionnelles (surmenage ou malmenage vocal)
 - organiques (paralysie des cordes vocales, traumatisme du larynx)
- Après laryngectomies totales ou partielles (cf. cancérologie ORL) : rééducation pour apprentissage de la **voix oesophagienne** avec ou sans implant phonatoire
- Troubles de la voix, de la parole et du langage associés aux **déficiences auditives**
- Apprentissage de la **lecture labiale** en cas de surdité sévère ou profonde
- **Troubles de la déglutition** (déglutition atypique : persistance après 8 ans du mouvement lingual de succion) souvent dans le cadre des traitements orthodontiques
- **Les troubles de la voix** (nasonnement, rinolalie ou rinophonie) dans les cas d'insuffisance fonctionnelle du voile du palais (micro délétion 22q11) ou dans les malformations (fentes palatines)
- Les **dysphagies** secondaires à une chirurgie buccale ou pharyngée
- Les troubles de la ventilation de l'oreille moyenne (l'otite séro-muqueuse), sont traités par **rééducation tubaire**.

L'orthophoniste intervient dans les traitements et les différents troubles du langage, de la communication ou de la déglutition d'origine neurologique :

- **Aphasie** : perturbation acquise du langage oral ou écrit, consécutive à des lésions cérébrales
- **Dysarthrie** : trouble de la réalisation de l'articulation et de la production de la parole consécutif à une atteinte neurologique (Parkinson, SLA, syndrome cérébelleux)
- **Troubles du langage** dans les maladies neuro-dégénératives (Alzheimer)
- **Troubles neuro-visuels** : à l'origine de perturbations du langage écrit (syndrome de négligence, perturbation du champ visuel, désorientation spatiale)
- Dans le **vieillessement cérébral** des troubles spécifiques du langage apparaissent chez la personne âgée : perte ou manque du mot, troubles de la mémoire et de l'attention, perte de l'audition (presbyacousie), troubles de la voix (presbyphonie). Dans ce type d'atteintes le rôle de l'orthophoniste s'inscrit dans une prise en charge pluridisciplinaire (soins à domicile, kinésithérapie, ergothérapie).

Cas particulier des handicaps de l'enfant

L'orthophoniste intervient en particulier auprès de l'enfant trisomique, déficient intellectuel, déficient auditif, infirme moteur cérébral, autiste, porteur de fente labio-palatine, porteur d'un syndrome ou d'une maladie spécifique.

Son travail vise à :

- Favoriser la communication verbale et non verbale
- Renforcer les interactions parent/enfant
- Proposer les stimulations indispensables à la mise en place des fonctions de communication
- Rééduquer la voix, la parole, l'articulation, le langage oral et/ou écrit, ainsi que les troubles de la sphère oro-bucco-faciale liés au handicap
- Donner à l'enfant le maximum d'autonomie

L'orthophoniste intervient auprès des enfants dans la guidance parentale et des différents intervenants dans un travail pluridisciplinaire en équipe.